DU PARTAGE DES CHEFS-D'ŒUVRE À LA GARANTIE DES DROITS CULTURELS : RUPTURES ET CONTINUITÉ DANS LA POLITIQUE CULTURELLE FRANÇAISE

Colloque organisé par le Comité d'histoire en partenariat avec le musée du Louvre à l'occasion du 60e anniversaire du ministère de la Culture, les 19 et 20 décembre 2019

Jeudi 19 décembre 2019 (9h45-13h / 14h30-17h30)
Vendredi 20 décembre 2019 (10h-13h / 14h30-18h)
Auditorium du Louvre, Musée du Louvre (75 001 Paris) Entrée par la pyramide, le passage Richelieu ou les galeries du Carrousel (Métro : Palais-Royal / Musée du Louvre)

Dès sa création en 1959, le ministère des Affaires culturelles, confié à André Malraux, reçoit pour missions « de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d' abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, et de favoriser la création des œuvres de l'art et de l' esprit qui l'enrichissent ». Le Préambule de la Constitution de 1946, inscrit dans le bloc de constitutionnalité en 1958, proclamait déjà : « la Nation garantit l'égal accès de l' enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

Alors qu'en 2019 le ministère fête ses soixante ans, le Comité d'histoire organise, en partenariat avec le musée du Louvre, un colloque intitulé « Du partage des chefs-d' œuvre à la garantie des droits culturels : ruptures et continuité dans la politique culturelle française ». Celui-ci se propose de réinterpréter les six décennies d'action du ministère du point de vue des droits culturels, consacrés dans les années 2000 en droit interne, européen et international.

Des communications scientifiques traiteront des problématiques historique, juridique, anthropologique et politique soulevées par la notion de droits culturels ; en alternance, des tables rondes confronteront les acteurs politiques et culturels de différents champs d' intervention du ministère - création, patrimoine, langue – avec des aperçus comparatistes susceptibles d'éclairer le cas français. En clôture, une table ronde sera consacrée aux défis posés à notre organisation politique par l'expression des droits culturels.

En accompagnement du colloque, des étudiants de l'Université Grenoble Alpes (master « Diffusion de la culture ») produiront des « pastilles » vidéos et un Petit Journal distribué au public.

Programme de la journée du 19 décembre 2019

Matin

9h45

Accueil par **Maryvonne de Saint Pulgent**, présidente de section au Conseil d'État, présidente du Comité d'histoire du ministère de la Culture, et **Maxence Langlois-Berthelot**, administrateur général de l'établissement public du musée du Louvre

10h00

Ouverture du colloque par **Jacques Toubon**, défenseur des droits, ancien ministre de la Culture et de la Francophonie

10h10

"*Droits culturels*" : préhistoire et genèse d'une notion problématique

Communication de **Pascal Ory**, professeur émérite d'histoire contemporaine à l' Université Paris I Panthéon-Sorbonne, suivie d'une discussion avec **Laurent Martin**, professeur d'histoire à l'Université Paris III

11h30

Droits culturels et patrimoines

Table ronde, coordonnée par **Jean-Baptiste Minnaert**, professeur d'histoire de l'art contemporain, Université Paris-Sorbonne, directeur du Centre André-Chastel (UMR 8150), avec :

Jérôme Fromageau, conseiller pour la culture à la Commission nationale française pour l'UNESCO,

Benoît de l'Estoile, anthropologue, directeur de recherche au CNRS,

Yannick Lintz, conservateur, directrice du département des arts de l'Islam, musée du Louvre

Après-midi

14h30

Seule une conception large et profonde du domaine culturel est opérationnelle

Communication de **Patrice Meyer-Bisch**, philosophe, président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, membre du « groupe de Fribourg » à l'origine de la Déclaration sur les droits culturels, suivie d'une discussion avec **Anaïs Fléchet**, maître de conférences en histoire contemporaine, directrice adjointe du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

15h50

Droits culturels et langue(s)

Table ronde, coordonnée par **Xavier North**, inspecteur général honoraire des Affaires culturelles, ancien délégué général à la langue française et aux langues de France, avec :

Louis-Jean Calvet, professeur des universités, socio-linguiste,

Jean-Marie Klinkenberg, linguiste et sémioticien, président du Conseil supérieur de la langue française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique,

Michèle Gendreau-Massaloux, ancienne rectrice, conseillère d'État honoraire, conseillère auprès du Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Sciences, vice-Présidente du Groupe Interacadémique pour le Développement,

Rozenn Milin, ancienne directrice générale de TV Breizh, responsable du projet de sauvegarde des langues en danger à travers le monde "Sorosoro",

Jean-Michel Rachet, chef de cabinet du Greffier de la Cour de Justice de l'Union européenne

.....

Programme de la journée du 20 décembre 2019

Matin

10h00

L'articulation entre droits culturels et politiques publiques : les outils juridiques d' une conception démocratique des droits culturels

Communication de **Céline Romainville**, professeure de droit constitutionnel à l' Université catholique de Louvain, suivie d'une discussion avec **Guy Saez**, directeur de recherche émérite au CNRS (UMR Pacte)

11h25

Droits culturels et création

Table ronde, coordonnée par **Bernard Faivre d'Arcier**, vice-président de la Biennale de Lyon, président « des Gémeaux » de Sceaux et du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire, ancien directeur du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture, ancien directeur du Festival d'Avignon, avec :

Hortense Archambault, directrice de la scène nationale « MC 93 », Bobigny,

Charles Berling, acteur, co-directeur du théâtre Le Liberté à Toulon,Catherine Blondeau, directrice du Grand T, théâtre de Loire-Atlantique,

André Markowicz, traducteur et poète,

Mourad Merzouki, danseur et chorégraphe, actuel directeur du Centre chorégraphique national de Créteil et du Val-de-Marne / Compagnie Käfig,

Ariane Mnouchkine, metteur en scène, fondatrice du Théâtre du Soleil

Après-midi

14h30

Humanisme juridique et droits culturels

Communication de **Mireille Delmas-Marty**, professeure émérite au Collège de France, membre du « groupe de Fribourg » à l'origine de la Déclaration sur les droits culturels,

suivie d’une discussion avec Marie Cornu, directrice de recherche au CNRS – Institut des Sciences sociales du Politique et **Noé Wagener**, professeur de droit public à l’Université de Rouen

15h50

Droits culturels et démocratie

Table ronde, coordonnée par **Jean Lebrun**, historien et écrivain, avec :

Marie-Claire Martel, auteure de l’Avis du Conseil économique, social et environnemental intitulé *Vers la démocratie culturelle* (novembre 2017),

Sonia Pignot, adjointe au maire de Saint-Denis, déléguée à la culture, au patrimoine et à la mémoire,

Isabelle Pypaert-Perrin, déléguée générale ATD-Quart Monde,

Catherine Tasca, ancienne ministre de la Culture et de la Communication,

Olivier Van Hee, maître de conférences à l’Université libre de Bruxelles, inspecteur au sein de l’administration générale de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

17h30

Clôture du colloque par Franck Riester, ministre de la Culture